

PERSONNES EN ÉTAT D'INCAPACITÉ

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le Recensement 2024 adopte les standards du Washington Group on Disability Statistics pour produire des données fiables sur les personnes en situation d'incapacité et orienter les politiques d'inclusion. La méthodologie évalue les difficultés fonctionnelles selon quatre niveaux :

- **Degré 1** : Aucune difficulté
- **Degré 2** : Quelques difficultés (limitations légères)
- **Degré 3** : Beaucoup de difficultés (limitations importantes)
- **Degré 4** : Impossible à faire (limitations sévères)

L'évaluation porte sur six domaines fonctionnels : la vision, l'audition, la mobilité, la cognition, l'autonomie personnelle et la communication.

Définitions adoptées :

- **Incapacité sévère** : degrés 3 et 4 (seuil principal d'analyse)
- **Limitations fonctionnelles** : degrés 2, 3 et 4 (approche élargie)

PRÉVALENCE DE L'INCAPACITÉ ET DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES :

En Tunisie, selon le RGPH 2024, 3,3% des 11,27 millions de résidents de 5 ans et plus vivent avec un état d'incapacité sévère, tandis que 12,2% déclarent au moins une limitation fonctionnelle dans les domaines de la vision, l'audition, la mobilité, la cognition, les soins personnels ou la communication.

Population âgée de 5 ans et plus	Effectif	Prévalence
Avec incapacité sévère	375 600	3,3
Sans incapacité sévère	10 895 007	96,7
Total	11 270 607	100,0

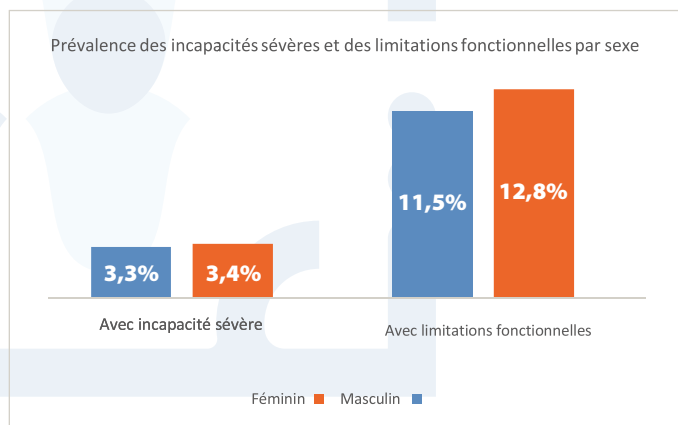
Population âgée de 5 ans et plus	Effectif	Prévalence
Avec limitations fonctionnelles	1 373 393	12,2
Sans limitations fonctionnelles	9 897 214	87,8
Total	11 270 607	100,0

DISTRIBUTION DES INCAPACITÉS ET LIMITATIONS FONCTIONNELLES (DIFFICULTÉ) SELON LE SEXE :

L'analyse des données selon le sexe montre que la prévalence de l'incapacité sévère est très similaire pour les deux sexes, s'établissant à 3,3 % pour les hommes et 3,4 % pour les femmes. Cette proximité indique une répartition équilibrée de la population concernée.

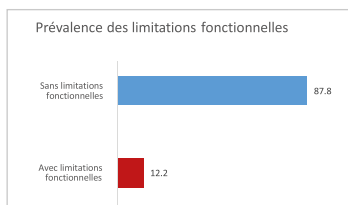
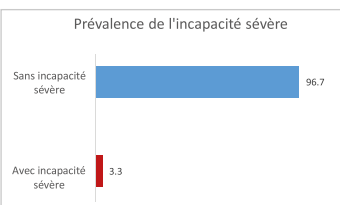
En revanche, les limitations fonctionnelles présentent un écart plus notable : elles concernent 12,8 % des femmes contre 11,5 % des hommes. En effectifs absolus, cela correspond à 734 733 femmes et 638 660 hommes déclarant au moins une limitation fonctionnelle.

Ces résultats soulignent que, bien que l'incapacité sévère touche les hommes et les femmes dans des proportions comparables, les limitations fonctionnelles apparaissent légèrement plus fréquentes parmi les femmes.



Population âgée de 5 ans plus et	Effectif			Prévalence (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Avec incapacité sévère	182 879	192 721	375 600	3,3	3,4	3,3
Sans incapacité sévère	5 363 652	5 531 355	10 895 007	96,7	96,6	96,7
Total	5 546 531	5 724 076	11 270 607	100,0	100,0	100,0

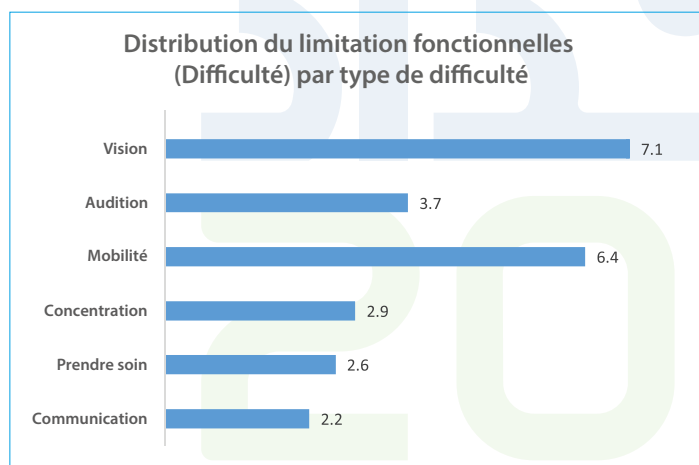
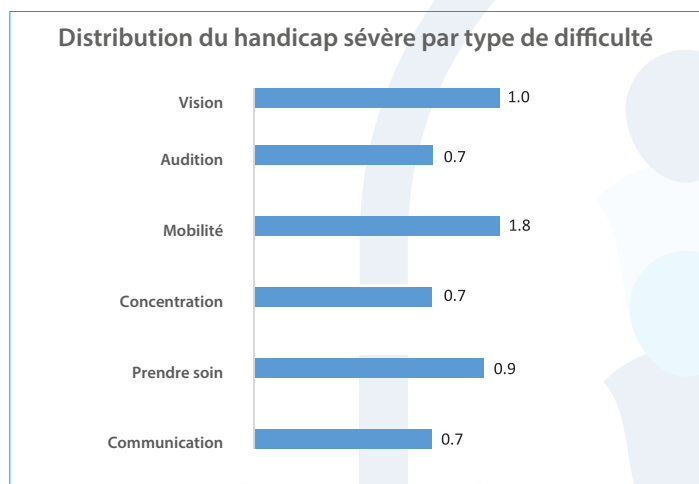
Population âgée de 5 ans plus et	Effectif			Prévalence (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Avec limitations fonctionnelles	638 660	734 733	1 373 393	11,5	12,8	12,2
Sans limitations fonctionnelles	4 907 871	4 989 343	9 897 214	88,5	87,2	87,8
Total	5 546 531	5 724 076	11 270 607	100,0	100,0	100,0



Prévalences des incapacités et limitations fonctionnelles (Difficulté) selon le type de difficulté :

Parmi les personnes âgées de 5 ans et plus, 3,3 % présentent une incapacité sévère (degrés 3 et 4). Les limitations les plus fréquentes dans cette catégorie concernant la mobilité (1,8 %), la vision (1,0 %) et la capacité à prendre soin de soi (0,9 %).

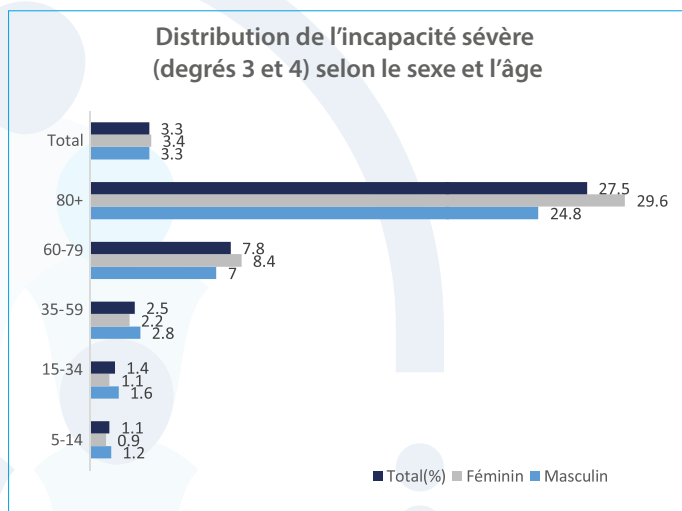
Lorsque l'on considère l'ensemble des limitations fonctionnelles (limitations des degrés 2 à 4), la mobilité globale atteint 12,2 %. Dans ce cas, ce sont les limitations visuelles (7,1 %) qui sont les plus répandues, devant les difficultés de mobilité (6,4 %) et les limitations auditives (3,7 %).



Nature de Difficulté	Prévalence Incapacité Sévère (Degré 3 et4)	Prévalence Limitations Fonctionnelles (Degré 2, 3 et4)
Vision	1,0	7,1
Audition	0,7	3,7
Mobilité	1,8	6,4
Concentration	0,7	2,9
Prendre soins	0,9	2,6
Communication	0,7	2,2

Distribution des incapacités et limitations fonctionnelles (Difficulté) selon l'âge et le sexe

L'examen de la prévalence de l'incapacité sévère selon l'âge et le sexe montre une augmentation progressive avec l'avancée en âge. La prévalence reste faible chez les 5-14 ans (1,1 %) et les 15-34 ans (1,4 %), avant de s'élever à 2,5 % pour la tranche des 35-59 ans. Elle atteint 7,8 % parmi les 60-79 ans et culmine à 27,5 % chez les personnes de 80 ans et plus.

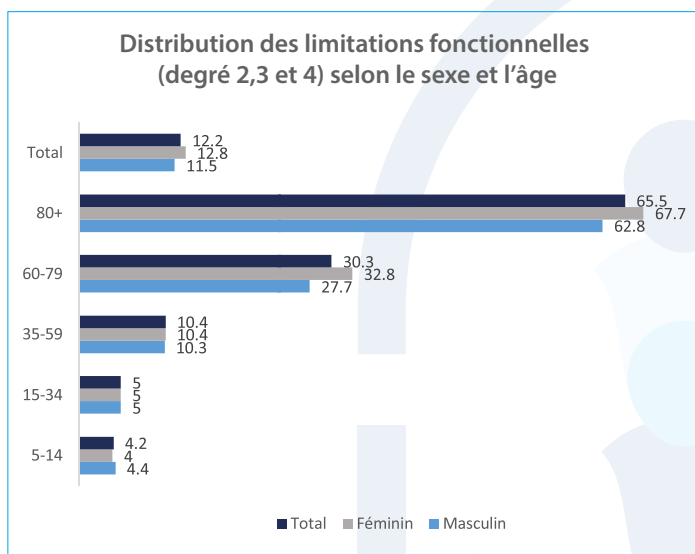


Cette tendance se retrouve pour les deux sexes, bien que les femmes présentent des taux légèrement plus élevés à partir de 60 ans (8,4 % contre 7,0 % pour les hommes chez les 60-79 ans, et 29,6 % contre 24,8 % chez les 80 ans et plus). En revanche, dans les tranches d'âge inférieures à 60 ans, les hommes présentent une prévalence légèrement supérieure à celle des femmes.

Globalement, l'incapacité sévère touche 3,3 % de la population âgée de 5 ans et plus, avec une répartition globale relativement équilibrée entre hommes (3,3 %) et femmes (3,4 %).

Tranche d'âge	Incapacité sévère (Degrés 3 et 4)					
	Effectif			Prévalence (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total(%)
5-14	12 933	8 673	21 606	1,2	0,9	1,1
15-34	26 298	17 012	43 310	1,6	1,1	1,4
35-59	53 876	46 158	100 034	2,8	2,2	2,5
60-79	59 588	75 895	135 483	7,0	8,4	7,8
80+	30 184	44 983	75 167	24,8	29,6	27,5
Total	182 879	192 721	375 600	3,3	3,4	3,3

La prévalence des limitations fonctionnelles (degrés 2, 3 et 4) augmente de manière marquée avec l'âge. Elle reste limitée dans les tranches de 5 à 14 ans (4,2 %) et de 15 à 34 ans (5,0 %), puis double chez les 35-59 ans pour atteindre 10,4 %. À partir de 60 ans, la prévalence s'élève fortement : 30,3 % pour les 60-79 ans et 65,5 % chez les 80 ans et plus, où près de deux personnes sur trois déclarent au moins une limitation fonctionnelle.

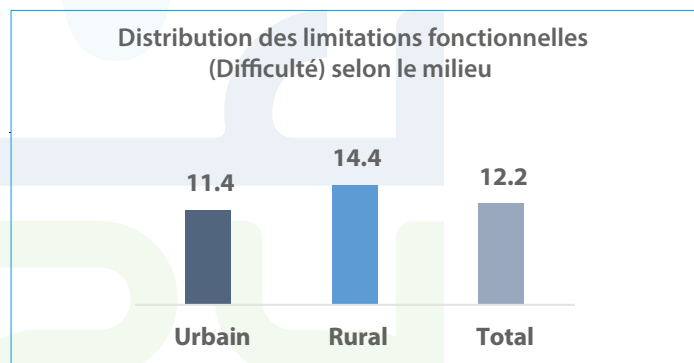
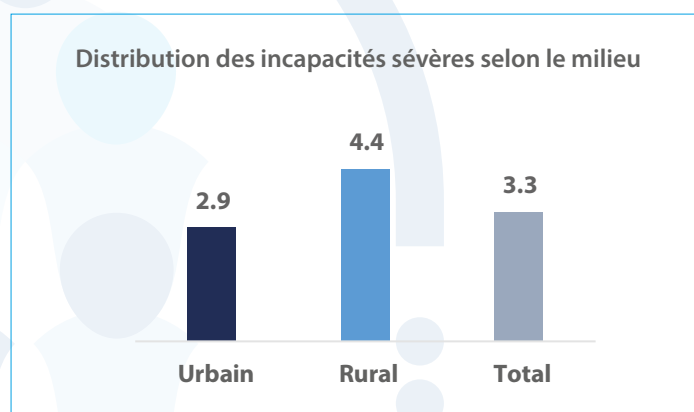


Cette progression est observée pour les deux sexes, avec des taux légèrement supérieurs chez les femmes à partir de 35 ans. L'écart devient particulièrement marqué dans les groupes d'âge élevés : 32,8 % chez les femmes de 60-79 ans contre 27,7 % chez les hommes, et 67,7 % contre 62,8 % pour les 80 ans et plus. Au total, 12,2 % de la population âgée de 5 ans et plus présente au moins une limitation fonctionnelle, soit 1,37 million de personnes, avec une proportion plus élevée chez les femmes (12,8 %) que chez les hommes (11,5 %).

Tranche d'âge	Effectif			Prévalence (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
5-14	46 158	39 952	86 110	4,4	4,0	4,2
15-34	80 442	81 004	161 446	5,0	5,0	5,0
35-59	201 052	215 728	416 780	10,3	10,4	10,4
60-79	234 540	295 039	529 579	27,7	32,8	30,3
80+	76 468	103 010	179 478	62,8	67,7	65,5
Total	638 660	734 733	1 373 393	11,5	12,8	12,2

Distribution des incapacités et limitations fonctionnelles (Difficulté) selon le milieu (Urbain/rural) :

Selon le milieu, les résultats montrent des différences notables dans la distribution des incapacités et des limitations fonctionnelles. La prévalence de l'incapacité sévère (degrés 3 et 4) atteint 4,4 % en zone rurale contre 2,9 % en zone urbaine, ce qui indique une présence plus importante des cas sévères en milieu rural. Une tendance similaire est observée pour l'ensemble de la population présentant une limitation fonctionnelle (degrés 2, 3 et 4), avec un taux de 14,4 % dans les zones rurales contre 11,4 % dans les zones urbaines.



En termes de répartition, la majorité des personnes concernées vit en milieu urbain : 62,8 % des cas d'incapacité sévère et 67,3 % des cas de limitation fonctionnelle. Cette situation s'explique par la structure démographique nationale, caractérisée par une concentration plus importante de la population dans les zones urbaines.

Milieu	Incapacité sévère (Degrés 3 et 4)		Limitations fonctionnelles (Degrés 2,3 et 4)	
	Prévalence (%)	Répartition (%)	Prévalence (%)	Répartition (%)
Urbain	2,9	62,8	11,4	67,3
Rural	4,4	37,2	14,4	32,7
Total	3,3	100	12,2	100

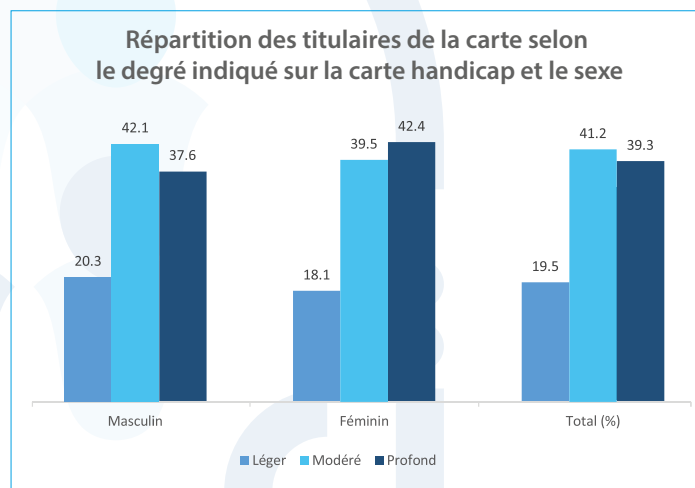
PERSONNES AYANT LA CARTE HANDICAP

La détention de la carte handicap correspond à la possession d'un document officiel attestant la reconnaissance d'un handicap ou d'une limitation fonctionnelle par les autorités compétentes. Cette carte permet à son titulaire de bénéficier de droits, d'avantages ou d'aménagements visant à faciliter son inclusion sociale, professionnelle et économique.

L'analyse montre que près de 40% des titulaires de la carte handicap présentent un handicap profond, avec une proportion légèrement plus élevée chez les femmes (42,4 %) que chez les hommes (37,6%). Cette observation pourrait refléter à la fois des différences biologiques, des facteurs sociaux ou des disparités dans l'accès aux services de reconnaissance et d'accompagnement.

Détention de la carte handicap	Valeur
Effectif de la population âgée de 5 ans et plus possédant une carte handicap	180 233
Pourcentage de la population âgée de 5 ans et plus possédant une carte handicap	1,6%

Ainsi, la prévalence de la détention de la carte handicap s'élève à 1,6 %, ce qui correspond à 180 233 individus âgés de 5 ans et plus.



Répartition des titulaires selon le degré indiqué sur la carte handicap et le sexe

L'analyse de la répartition des cartes handicap par degré de sévérité offre un éclairage sur la gravité des limitations fonctionnelles au sein de la population concernée. Elle permet également d'orienter efficacement les politiques publiques de soutien et d'adaptation.

Le tableau suivant présente la distribution des titulaires d'une carte handicap selon le degré de handicap et le sexe :

Degré inscrit sur la Carte Handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total %
Léger	20,3	18,1	19,5
Modéré	42,1	39,5	41,2
Profond	37,6	42,4	39,3
Total	100,0	100,0	100,0

RECENSEMENT